ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges



Maurice

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2015-03-05

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C	22 février 2017	Oui
A - 57.1% B - 36.6% C - 6.3% **Not yet notified** - 0.0%		
Notification des dates indicatives de la Categorie B	22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B	22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C	22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C	22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique	22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique	22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique	22 août 2019	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2026	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2019	Oui
Renseignements sur l'assistance			
Notified Art. 22.3			Oui

Légendes: Oui Notification présentée | Non Notification due | Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 22 février 2021	au plus tard le 22 février 2026
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2017
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 22 février 2021	au plus tard le 22 février 2030
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2026

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.7	Opérateurs agréés	B	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
7.8	Envois accélérés	B	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2021
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2021
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 22 février 2021	au plus tard le 22 février 2026
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/MUS/2/Rev.1	2020-08-18	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/MUS/3	2019-08-01	Article 22.3
G/TFA/N/MUS/2	2019-04-09	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 & 12.2.2
G/TFA/N/MUS/1/Add.1	2019-04-05	Categories A and C notification
G/TFA/N/MUS/1	2018-05-25	Categories A and B notification
WT/PCTF/N/MUS/2	2016-04-13	Category B and C notification
WT/PCTF/N/MUS/1	2014-07-08	Category A notification

1.3 Points d'information

C

1.3.1 **Date indicative de mise en oeuvre**
22 février 2021

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2026

1.3.2
1.3.3
1.3.4

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Création d'une plate-forme de gestion des renseignements électronique au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire.

2. Élaboration et mise en œuvre d'un système de gestion des importations de produits alimentaires (FIMIS) au Ministère de la santé et de la qualité de vie.

3. Recrutement de personnel et renforcement des capacités pour les inspecteurs du Bureau des normes de Maurice dans les secteurs suivants:
• riz et farine;
• produits alimentaires et agriculture (expert);
• ciment (ingénieur civil);
• pétrole (ingénieur chimiste).

4. Modification du cadre juridique et/ou réglementaire.

5. Acquisition d'équipements relevant des TIC et autres.

6. Formation et renforcement des capacités.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2021

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Plus de laboratoires accrédités au Bureau des normes de Maurice.

2. Modernisation de l'infrastructure concernant les TIC du Bureau des normes de Maurice.

3. Formation et renforcement des capacités des inspecteurs du Bureau des normes de Maurice pour les procédures d'essai.

4. Mise en place d'un programme d'inspection au Bureau des normes de Maurice.

5. Laboratoire pour les technologies relatives aux produits alimentaires au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire:

• renforcement des capacités dans l'assurance de la qualité;
• formation pour la mise en œuvre GAP;
• système d'assurance pour les exportations (Audit);
• législation sur l'aquaculture.

6. Modernisation des laboratoires pour la santé animale, notamment l'infrastructure et les équipements au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire.
7. Services de logiciels spécialisés pour la surveillance des maladies au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire.

8. Modernisation de l'infrastructure dans le contact avec les clients et équipements (minilaboratoires) au Ministère de la santé et de la qualité de vie.

9. Fourniture d'équipements pour les essais de produits alimentaires rapides et d'éléments utilisables pour la prise de décisions sur le terrain, en ce qui concerne la mainlevée pour les cargaisons de produits alimentaires au Ministère de la santé et de la qualité de vie.

10. Outils et équipements pour l'échantillonnage de produits alimentaires au Ministère de la santé et de la qualité de vie.

11. Renforcement des installations de diagnostic concernant les parasites et les maladies au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment*

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique nécessaire pour l'analyse des écarts à la Direction des contributions de Maurice, Douanes

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*

10.4 Guichet unique

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2021

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Acquisition d'équipements relevant des TIC et autres.

2. Formation et renforcement des capacités.

3. Modification du cadre juridique et/ou réglementaire.

4. Modifications institutionnelles et administratives.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 2 novembre 2026
Mis à jour le 18 août 2023

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org